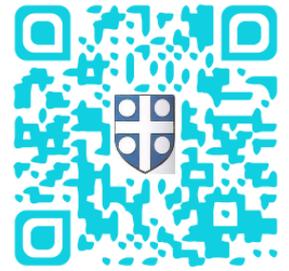


1  
Avis d'informations aux habitants de

# NEUVE-ÉGLISE HIRTZELBACH



AOÛT 2024

<http://www.neuve-eglise.fr>

## CONCOURS COMMUNAL MAISONS ET JARDINS FLEURIS

Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux de NEUVE-ÉGLISE/HIRTZELBACH ont le plaisir de vous inviter à la remise des prix du **CONCOURS DES MAISONS et JARDINS FLEURIS 2024** qui aura lieu :

**LE SAMEDI 31 AOÛT 2024 à 14h00**  
**à la salle des fêtes (1 rue du 28 novembre)**



Cette rencontre sera suivie d'un vin d'honneur.

Tous les habitants de la commune, primés ou non, sont conviés à participer à cette cérémonie.

Nous comptons sur votre présence.

## TRAME VERTE ET BLEUE : OPERATION ARBRES FRUITIERS



Il ne vous reste plus que quelques jours pour déposer en mairie le bon de commande pour les arbres fruitiers.

Vous pouvez télécharger le bon de commande sur le site internet de la commune ([www.neuve-eglise.fr](http://www.neuve-eglise.fr)) ou le récupérer en mairie.

Les commandes seront à retourner en mairie au plus tard pour le samedi 31 août 2024.

## UTILISATION DE TONDEUSES À GAZON ET AUTRES ENGIN À MOTEUR THERMIQUE ET ÉLECTRIQUE

Avec les beaux jours, il est utile de rappeler que l'utilisation des tondeuses à gazon et autres engins à moteur thermique ou électrique est autorisée comme suit :

**en semaine : de 8h à 21h,**

**le samedi et jours fériés : de 8h à 12h et de 14h à 20h,**

**le dimanche : de 9h à 11h.**



## HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Les mardis et les vendredis de 9h à 11h et de 15h à 18h—tél : 03.88.57.16.75—mail : [mairie.neuve-eglise@wanadoo.fr](mailto:mairie.neuve-eglise@wanadoo.fr)  
Fermée le mardi 10 septembre 2024 pour cause de formation.

En cas d'urgence, contactez M. le Maire ou un adjoint.

Nous vous rappelons que tout changement ponctuel dans les horaires d'ouverture de la Mairie est indiqué à la porte d'entrée du bâtiment et sur le site internet de la commune ([www.neuve-eglise.fr](http://www.neuve-eglise.fr)).

## INSCRIPTION EN MAIRIE — CHANGEMENT DE SITUATION

A la faveur de diverses opérations (Noël des Aînés, grands anniversaires, inscription à l'école...), il est apparu que nombre d'habitants ne figuraient pas sur les registres de la commune.

Afin de garantir une mise à jour efficace et régulière des registres de la commune, nous invitons toute personne non déclarée, ou ayant emménagé, ou s'apprêtant à quitter la commune, à en informer les services de la mairie.

Nous rappelons que cette démarche est gratuite et confidentielle ; elle permet aux services municipaux de contacter chaque résident en cas de nécessité ou lors de manifestations particulières et d'éviter des courriers mal ou non distribués.

**Attention !** Une déclaration d'arrivée (changement de commune) ne vaut pas inscription sur liste électorale. Il faudra réaliser une démarche spécifique en mairie en fournissant les pièces justificatives nécessaire pour valider l'inscription sur la liste électorale.

Nous comptons sur votre compréhension et vous en remercions par avance.

### **BORNES BIODECHETS**

Dans la commune, deux bornes biodéchets sont à votre disposition. L'une se situe à côté du périscolaire, rue de la Vieille Forge, et la seconde à Hirtzelbach, rue des Fontaines.



Lors de vos dépôts aux bornes, assurez-vous :

- de mettre vos déchets dans la borne et de ne pas les semer tout autour ;
- d'utiliser les sacs krafts mis à votre disposition ou tout autre sac kraft.
- de refermer systématiquement, après votre passage, le tambour de la borne biodéchets.

Les sacs kraft sont disponibles en mairie ou en déchèterie.



### **Vous avez des soucis dans votre vie conjugale ou familiale ?**

Le conseiller conjugal vous propose :

- une **écoute** et une **compréhension** de votre problème,
- un **dénouement** des difficultés rencontrées,
- une **amélioration** de la communication,
- des **solutions personnalisées** pour envisager l'avenir.

Conseil - Écoute - Accompagnement - Communication

AGF DU BAS-RHIN  
11 rue du Verdon - 67100 STRASBOURG  
☎ 03 88 21 13 80  
✉ conseil.conjugal@agf67.fr  
🌐 www.agf67.fr



DRDJSCS



## **TRANSMISSION DES INFORMATIONS ET DU BULLETIN MUNICIPAL PAR COURRIEL**

Le site internet de la commune [www.neuve-eglise.fr](http://www.neuve-eglise.fr) est à votre disposition pour toutes les informations concernant la vie du village.

Si vous souhaitez recevoir le bulletin municipal ainsi que des informations relatives à la vie de la commune (coupures d'électricité programmées, changement de date du ramassage des poubelles, travaux de voirie, etc...) directement par courriel, vous pouvez compléter le coupon ci-dessous.

En validant votre inscription, vous acceptez que la commune de Neuve-Eglise/Hirtzbach mémorise et utilise votre adresse mail dans le but de vous informer occasionnellement. A tout instant, vous pouvez retirer votre consentement et vous désinscrire.

✂ \_\_\_\_\_

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_

Adresse électronique \_\_\_\_\_

En cochant cette case, vous acceptez de recevoir les informations par courriel (bulletin municipal et alertes infos) et vous attestez avoir pris connaissance de la politique de traitement des données personnelles :

j'accepte de recevoir le bulletin municipal et les alertes infos de la commune de Neuve-Eglise/Hirtzbach par courriel.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :